

Séance du vendredi 03/04/2015



Convocqué le 21/03/2015, le conseil s'est réuni le 03/04/2015 à 18h30; il a désigné Th. Nonnotte pour assurer le secrétariat.

Absent : Patricia Treye, procuration à G. Cuyot.

Compte de Gestion du trésorier municipal = 15/05

Le compte de gestion du trésorier pour l'année 2014 présenté par le maire laisse apparaître un excédent :

- en fonctionnement de : 146.784,50 euros
- en investissement de : 90.227,64 euros

Il est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2015 = 15/06

Présenté le 2^e adjoint, le CA 2015 est conforme au compte de gestion du trésorier et donne ainsi les mêmes résultats : un excédent de :

- 90.227,64 € en investissement
- et 146.784,50 € en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats = 15/07

Sur la base des résultats du CA, le conseil décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au compte 002 : "excédent de fonctionnement reporté" pour le montant de 146.784,50 euros.

Taxes Directes Locales = 15/08

Sur proposition du maire, le conseil décide unanimement de ne pas augmenter la fiscalité communale et de maintenir les taux d'imposition des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'Habitation = 10,69 %
- Taxe Foncier Bâti = 6,76 %
- Taxe Foncier Non Bâti = 12,53 %

Budget Primitif 2015 = 15/09

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil adopte, à l'unanimité le budget proposé :

Fonctionnement = dépenses = 62.054 €
recettes = 208.838 €
Investissement = dépenses = 23.000 €
recettes = 102.089 €





Seance du vendredi 03/04/2015 - Suite

Temps de travail du Secrétariat = 15/10

Sur proposition du maire, le conseil accepte (M/M) d'augmenter le temps de secrétariat de une heure par semaine ; passant ainsi de 5 à 6 heures.

Réfection du Chemin Rural des Grands Bataillards = 15/10

Compte tenu de l'état de cette voirie : nids de poule, avilissement de surface et orniérage, le maire propose au conseil, qui l'accepte (M/M) une réfection complète du CR des Grands Bataillards du carrefour avec la RD 365 jusqu'à la ferme de J. Nélaton, soit 372 mètres.

Trois entreprises ont répondu à la sollicitation du maire - L'entreprise Colas a été retenue avec une offre à 15.318 € HT.

Points d'informations concernant :

- Le transfert de compétences Eau et Assainissement aux Communautés de Communes et d'aggl.
- la revalorisation des bases locatives ;
- le transport des collégiens à Proudhon
- La fête de Brailloys aura lieu le 21 Juin.

La séance est levée à 20h 30.

Le Maire, Le Secrétaire, Le Conseil

